



## Apport théorique

**ENJEUX DE POUVOIR...** À cause des distances, mais aussi de la façon dont se conçoit la politique au Moyen Âge, l'empereur doit s'appuyer sur les élites, religieuses et aristocratiques, pour gouverner. Les obligations respectives de l'un et des autres sont peu à peu formalisées au XI<sup>e</sup> siècle par les **liens dits féodo-vassaliques** : en échange de leur service, notamment militaire, les nobles reçoivent de l'empereur des terres et biens appelés fiefs.

En raison de son importance défensive et symbolique, **le château devient progressivement l'élément central du fief** : les conflits que connaît l'Alsace lors des périodes d'affaiblissement du pouvoir impérial (1197-1214 puis 1225-1250) sont rythmés par les prises de châteaux et leurs concessions en fief, qui témoignent des équilibres de pouvoir entre les forces en présence.

Les châteaux se font ainsi le reflet des relations complexes organisant la société médiévale : il n'est pas rare, dès cette époque, qu'un château soit concédé à plusieurs vassaux qui ont chacun la garde d'une tour ou d'un élément de fortification ; un vassal peut par ailleurs avoir prêté hommage à deux suzerains en conflit l'un avec l'autre.

Profitant du caractère devenu héréditaire des fiefs, ainsi que de l'éloignement du pouvoir impérial, affaibli à partir du deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle par la lutte contre le pape et l'évêque de Strasbourg, les familles de petite noblesse, chargées de garder des châteaux dont elles ont pris le nom, s'émancipent progressivement de leurs obligations vassaliques et multiplient à leur tour les constructions castrales.

\*\_\*\_\*

\* La fiche propose d'étudier les enjeux de pouvoir à travers trois exemples de fiefs.



24

AD67, G 2722/5

(1226)



25

AD68, 2 E 110

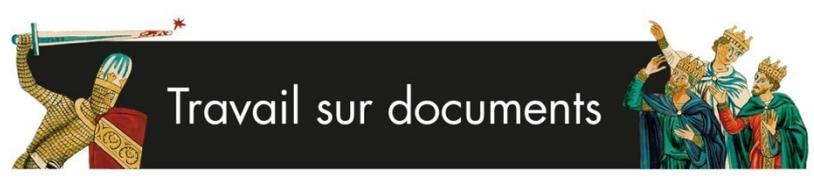
(1227)



26

AD68, 9G/TITREGENERAUX/51/08

(1256)



## Travail sur documents

**Cas n°1**

Accord conclu entre Henri VII et l'évêque de Strasbourg, en 1226 (document n°24 : AD67, G 2722/5).

**1. Dans le tableau ci-dessous, placez les éléments de l'accord conclu entre le roi des Romains, Henri VII, et l'évêque de Strasbourg :**

- Château impérial d'Illwickerheim
- Biens de la succession des Dabo-Eguisheim, en fief \*.

	Ce qu'il reçoit	Ce qu'il donne
Henri VII	..... .....	- Biens de la succession des Dabo-Eguisheim en fief - Château impérial d'Illwickerheim

	Ce qu'il donne	Ce qu'il reçoit
L'évêque de Strasbourg	..... .....	- Biens de la succession des Dabo-Eguisheim en fief - Château impérial d'Illwickerheim

**2. Pourquoi le roi des Romains Henri VII donne-t-il ses biens à l'évêque ?**

.....  
.....  
.....

**3. L'échange vous paraît-il équitable ? Comment l'expliquer ?**

.....  
.....  
.....  
.....

Cas n°2

Henri VII, roi des Romains, et les comtes de Ferrette concluent un traité, en 1227 (document n°25 : AD68, 2 E 110).

Les comtes de Ferrette remettent le château d'Eguisheim au roi et le reprennent en fief. Ils donnent au roi le marché hebdomadaire\* d'Ammerschwih, reçoivent en contrepartie en fief une cour domaniale\* à Ruelisheim et une participation à un essart\* près de Colmar en trois parties.

**Quelques explications**

- le **marché hebdomadaire** témoigne du regain économique que connaît Ammerschwih à ce moment. Les seigneurs peuvent percevoir des taxes les jours de marché, ce qui explique pourquoi il fait partie de ce traité.
- la **cour domaniale** est le siège du seigneur ou de son représentant local. Elle peut prendre l'allure d'une simple ferme ou d'une grande exploitation comportant une maison de maître, plusieurs dépendances (grange, écurie, ...) et une enceinte fortifiée. Elle est aussi constituée de terres arables (cultivables), de forêts, de vignes, qui sont parfois confiés à des paysans dépendants, en échange d'une redevance (le cens).
- un **essart** est un terrain qui l'on a entièrement déboisé afin de le défricher.

**1. –Placez les éléments suivants dans le tableau ci-dessous :**

- cour domaniale à Ruelisheim
- une participation à un essart près de Colmar
- marché hebdomadaire d'Ammerschwih
- château d'Eguisheim
- château d'Eguisheim en fief

	Ce qu'il reçoit	Ce qu'il donne
Henri VII	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>château d'Eguisheim</b></li> <li>- <b>marché hebdomadaire d'Ammerschwih</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>château d'Eguisheim en fief</b></li> <li>- <b>cour domaniale à Ruelisheim</b></li> <li>- <b>une participation à un essart près de Col-</b></li> </ul>
	Ce qu'ils donnent	Ce qu'ils reçoivent
Les comtes de Ferrette	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>château d'Eguisheim</b></li> <li>- <b>marché hebdomadaire d'Ammerschwih</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>château d'Eguisheim en fief</b></li> <li>- <b>cour domaniale à Ruelisheim en fief</b></li> <li>- <b>une participation à un essart près de Col-</b></li> </ul>

## 2. Que gagnent les comtes de Ferrette en échange du château d'Eguisheim ?

.....

.....

## 3. Qu'y gagne le roi des Germains Henri VII ?

.....

.....

### Cas n°3

Conrad et Walter de Horbourg concèdent à pas moins de 15 vassaux l'avouerie\* de la vallée de St Amarin et de Wattwiller qu'ils tiennent de l'abbé de Murbach. 1256 (document n°26 : AD68, 9 G/fiefs généraux/51/08).

\* L'avouerie est la charge de l'avoué, de celui qui est responsable de la protection d'une institution ecclésiastique en échange d'une rémunération sous forme d'impôt.

### 1. Placez les éléments suivants dans le tableau ci-dessous :

- la protection
- l'obéissance de vassaux
- une rémunération sous forme d'impôt
- la charge d'avoué
- assurent la protection

	Ce qu'il(s) donne(nt)	Ce qu'il(s) reçoit/reçoivent
L'abbé de Murbach	- la charge d'avoué .....	- la protection .....
Conrad et Walter de Horbourg	- la protection  - la charge d'avoué	- une rémunération sous forme d'impôt  - l'obéissance de vassaux
Les 15 vassaux	- assurent la protection .....	- une rémunération sous forme d'impôt .....

## 2. Qu'obtient l'abbé de Murbach en confiant la charge d'avoué à Conrad et Walter de Horbourg ?

.....

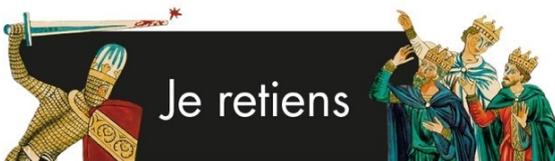
.....

## 3. Quel est l'intérêt pour Conrad et Walter de Horbourg de confier la charge d'avoué à quinze vassaux ?

.....

.....

.....



Au XI<sup>e</sup> siècle, les liens personnels se formalisent dans un système féodo-vassalique : les obligations liant respectivement l'empereur et ses vassaux aristocratiques sont matérialisées par la concession d'une terre que l'on nomme le fief. Le château en est l'élément central et rend visible les relations de pouvoir qui organisent la société.

Au XII<sup>e</sup> siècle, ces relations féodo-vassaliques s'étendent à l'ensemble de la société. Parfois, ces relations s'entremêlent puisqu'un vassal peut avoir plusieurs suzerains ou qu'un fief peut être concédé à plusieurs vassaux. La société féodo-vassalique est bien plus complexe que la représentation qui en est souvent faite, sous la forme d'une pyramide.